



QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD
M.R.C. DE L'ISLET

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**Adoption du budget 2023 et du programme triennal d'immobilisation
pour les années 2023, 2024 et 2025**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Eric Thivierge, directeur général,

QUE :

Le budget de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard, pour l'exercice financier 2023 et le programme triennal d'immobilisation pour les années 2023, 2024 et 2025 seront soumis pour adoption lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal qui aura lieu :

LUNDI, LE 19 DÉCEMBRE 2022 À 20H00
À L'ÉDIFICE MUNICIPAL AU 282, PRINCIPALE, SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD

Les délibérations de conseil et la période de questions, lors de cette séance extraordinaire, porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisation.

DONNÉ À ST-CYRILLE-DE-LESSARD, ce 9^{ième} jour du mois de décembre 2022.


Eric Thivierge
Directeur général et sec.-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Eric Thivierge, certifie que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau de poste, Édifice municipal, le tout conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat
Ce 9^{ième} jour de décembre 2022.


Eric Thivierge
Directeur général et sec.-trésorier.